L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLÉANS, JEUDI MATIN, 24 MARS 1870. 43me Année—Vol. XLIII.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS. JEUDI MATIN, 24 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Hoffman, Martin & Co, au No [illegible] de la rue de Chartres—Grande vente à crédit, de [illegible] lots d'habillements de saison, pour hommes, jeunes gens et enfants, et [illegible] de lingerie de [illegible].

Par E. Bogart & Co, à leurs salles d'encan—des caisses et des articles de [illegible].

Par J. Dupuy fr., au No [illegible] de la rue Gravier—Continuation de la grande vente de meubles.

Par le ministère des écuries de P. Limet, rue Gravier—chevaux de selle et de harnais, buggys, [illegible], etc.

Par R. J. Montgomery, aux vastes écuries [illegible] rue Gravier, beaux chevaux de selle et de harnais, mulets, buggys, harnais, &c. Et à la salle d'encan de l'encanteur, rue du Camp, un assortiment général de meubles.

Par D. Visinier, au No 14 rue Natchez, vente régulière de [illegible], épiceries, beurre, porc, grains, beurre, huile, etc.

Par Francis Fernandez, au No [illegible] de la rue de Chartres, près Bienville—Linge fait, souliers, "notions" et marchandises sèches.

Par Vincent & Co, à leur salle d'encan, [illegible] rue de la Douane—Marchandises sèches et lingerie.

Par F. J. Spear—Encan pour les dames, chez madame Sophie (vente continuée), rue du Canal, entre Carondelet et Baronne, à 10 heures un quart.

Par D. E. Morphy, à son magasin d'encan, [illegible] de Californie, mouvement—Aussi, sur la Levée, en face de la rue Poydras, [illegible].

Grande vente d'habits et de linge faits, à crédit.—Il sera vendu aujourd'hui jeudi, 24 courant, à 10 heures du matin, par MM. Hoffmann, Martin & Co, dans leur salle d'encan de la rue de Chartres No [illegible], 565 lots d'habits pour hommes, jeunes garçons et enfants, et 350 lots de linge fait. Le tout sera offert sans réserve, pour être acheté, à 60 jours de crédit pour toute somme dépassant $300. Nous appelons de nouveau l'attention du commerce sur cette vente, une des plus importantes de la saison, par la grandeur du stock assorti et une des plus favorables au public acheteur par les conditions de crédit qu'elle offre.

Mais de Benson.—Voyez l'annonce de D. E. Morphy.

Annonce de bons vins.—Votre attention est appelée par D. E. Morphy, à la vente de vins qu'il annonce aujourd'hui, à son magasin [illegible], rue des Magasins.

VENTE A GRAND SACRIFICE D'ARTICLES DE MODES.—A la vente à l'encan qu'a faite hier M. Placide J. Spear, au magasin de Mme Sophie, rue du Canal, il y a eu des articles de modes vendus à des prix extraordinairement bas, par exemple des chapeaux à $2 00, des arabes à $2 00, des dentelles à $2 00 la yarde, des manteaux de drap nouveauté à $5 00, des malakoffs à $1 00, des casaques de dentelle à $4 00, des sorties d'opéra à $5 00. La vente doit continuer aujourd'hui et les jours suivants jusqu'à samedi, à dix heures et quart.

THÉATRES.

Aujourd'hui, Jeudi.

Opéra—Les Bibelots du Diable.

Variétés—Lucrèce.

Académie—La Mer de Glace.

St. Charles—Fritz, our German Cousin.

Crescent City Museum—Nos 48 et 63 rue St-Charles, vis-à-vis l'Hôtel.

La Loi des Migrations.

A la fin de la guerre de sécession, estimant que les conséquences que devait avoir l'émancipation, nous affirmions à l'avance qu'avant peu d'années il se produirait un travail de migration qui amènerait dans les Etats frontières, comme le Maryland, la Virginie et le Kentucky, de nombreux émigrants blancs venant du Nord et qui, en même temps, refouleraient sur les Etats de l'extrême Sud les travailleurs de race africaine. Notre assertion se basait sur certaines déductions tirées des faits que nous avions déjà observé aussi bien que sur les conséquences probables du nouvel état de choses.

Nous savions par l'expérience du passé, que l'immigration européenne tend toujours à suivre le courant déjà établi, et que le trop plein résultant de cette immigration produit la migration que nous pouvons appeler interne, c'est-à-dire d'un Etat dans un autre. Ce double mouvement de superposition et de substitution des éléments humains était toujours produit dans le même sens, de l'Est à l'Ouest, parce que l'Ouest ouvrait sans cesse des espaces nouveaux aux immigrants. L'institution particulière du Sud présentait une barrière à l'invasion de ces flots humains qui se heurtaient au travail et de liberté. Cette institution disparue, la barrière tombait et l'expansion pouvait désormais se faire aussi bien du côté du Sud que du côté de l'Ouest.

Mais, comme nous le prévoyions, l'émigration européenne, par timidité et prudence, a continué à suivre les centres habitués, c'est-à-dire à se porter là où il y avait déjà beaucoup d'émigrants, de même que l'eau va toujours à la rivière. On a eu beau faire dans le Sud, on n'a pas encore réussi à détourner ce courant. Les Allemands venant de la Bohème et de la Silésie prennent le chemin du Michigan, du Wisconsin et du Minnesota, où ils trouvent huit mois d'hiver, un travail dur, pénible, et médiocrement rémunérateur, cela ne laisse terrer par le riant climat, la vie facile et les promesses fécondes du sol de nos Etats. Les Irlandais restent à New York, entassés et misérables, quand ils pourraient trouver ici des salaires doubles et triples de ceux que peuvent leur offrir les grandes villes du Nord.

De cette obstination des émigrants européens à ne pas venir dans le Sud, à de bien rares exceptions près, il est résulté deux faits qui commencent à prendre des proportions assez marquées. Le premier est une migration importante des américains du Nord dans les Etats qui formaient autrefois la frontière du Sud depuis le Missouri jusqu'au Delaware. Le second qui n'est que la conséquence du premier, est la migration des noirs de ces Etats frontières dans les Etats cotonniers et sucriers. Cette dernière migration est produite par la substitution, dans les Etats frontières, de la petite culture à la grande et par l'élévation des salaires résultant du manque de bras dans l'extrême Sud.

Il est probable que ce double mouvement s'accentuera de plus en plus et que, dans quelques années, il ne restera que bien peu de noirs dans le Delaware, le Maryland, la Virginie, le Kentucky, le Missouri et même le Tennessee. La population noire se concentrera dans les Etats cotonniers des deux Carolines, la Georgie, la Floride, l'Alabama, le Mississippi, l'Arkansas, la Louisiane et le Texas, dont le climat lui convient mieux et où le travail se fait par grandes agglomérations.

Si ces prévisions se réalisent, les bras ne manqueront pas à la grande culture et les richesses de notre sol pourront être exploitées sur une plus vaste échelle.

Faut-il croire, maintenant, que la population d'origine africaine, ainsi concentrée sur un territoire plus resserré, augmentera en nombre et en prépondérance, et qu'elle jouera un rôle important dans les destinées futures du Sud? Selon nous, ce rôle ne sera que provisoire et d'une durée relativement faible. La race noire ne se recrutant plus en Afrique est nécessairement appelée à diminuer et, dans vingt-cinq ans, elle ne formera plus qu'une minorité insignifiante de la population. Subordonnée à la race blanche, à laquelle elle a servi d'instrument pour défricher cette partie du continent américain pendant la période de l'esclavage, elle reprendra forcément le même rôle sous le régime du salariat, jusqu'au jour où les migrations constantes de blancs dans les Etats frontières pousseront les flots d'immigrants jusqu'au golfe du Mexique et où la modification de la culture par l'emploi des machines permettra de remplacer par des travailleurs blancs les descendants des anciens esclaves.

En attendant ce jour, la génération actuelle fera bien d'utiliser les bras des noirs et d'en attirer le plus grand nombre possible dans nos champs de cannes et de coton. Il ne s'en suit pas qu'il faille repousser ou négliger d'attirer également l'immigration blanche. Il y a de la place pour tous sous notre soleil, et la petite culture loin de nuire à la grande, ne peut que lui servir d'auxiliaire utile. Lorsque les grands planteurs seront entourés de petits fermiers leur fournissant à bon marché le maïs et le porc, ils consacreront tous leurs capitaux et toutes leurs forces à des produits spéciaux qui rapportent davantage et la richesse générale ne fera que s'en accroître.

[illegible] Il n'est pas étonnant que les hommes [illegible] fassent l'éloge de la machine à coudre à points tordus de Willcox & Gibbs. [illegible] les poètes, les orateurs, les théologiens, les philosophes, &c., parlent de son influence sur les intérêts sociaux et sur la destinée de la femme. A vendre par M. S. Hedrick, 67 et 118 de la rue du Camp.

THÉATRE DE L'OPÉRA.

BÉNÉFICE DE M. MICHOT.

Le bénéfice de M. Michot aura lieu lundi prochain. M. Michot a choisi *Roméo et Juliette*, de Gounod; il chantera le rôle de Roméo qu'il a créé à Paris avec tant d'éclat. Cette représentation sera une véritable solennité; car le public tout entier voudra fêter un artiste dont la personnalité et le talent honorent à un haut degré notre scène lyrique.

Avec M. Michot, MM. Dumestre et Depassio, Mlle Dupuy et Mme Dumestre, l'exécution de *Roméo et Juliette*, atteint vraiment la perfection. Aussi, le public aura-t-il le plaisir d'entendre une belle œuvre, interprétée d'une façon exceptionnelle, en même temps que celui de témoigner à un artiste éminent la haute estime qu'il a pour son admirable talent.

Si nos renseignements sont exacts—et nous avons tout lieu de croire qu'ils le sont—la salle est déjà louée depuis plusieurs jours; le public n'ayant pas attendu, pour retenir ses places, de connaître l'œuvre que choisirait M. Michot. Nous devons donc compter sur une soirée dont les annales de notre théâtre offriront peu d'exemples.

Aujourd'hui, jeudi, les *Bibelots du Diable*, féerie-vaudeville en trois actes et quinze tableaux—un spectacle intéressant, varié, agréable, que tout le monde doit voir. La scène finale a, été, nous dit-on, modifiée; elle se terminera par un rondeau, dont chacun des principaux artistes chantera un couplet. Nous rappelons au public qu'une analyse détaillée des *Bibelots du Diable*—anglais et français—est en vente à l'Opéra pendant les représentations de cette pièce.

Les pharmaciens et les marchands de la campagne, qui comprennent leurs intérêts, ne doivent pas oublier d'ajouter à leurs commandes une douzaine de flacons du *Baume pectoral aux navets indiens* de Laplace. Ce Baume se vend parfaitement et donne un beau profit au commerce, ainsi qu'une satisfaction générale aux malades.

Achetez vos chemises chez LION & PINSARD, 151 rue du Canal. Elles sont de fabrique française, des maisons Charvet et Hayem.

$55.—La machine à coudre de Grover & Baker, qui ne coûte que $55, a obtenu les premiers prix partout où elle a été exposée.—A vendre, au No, 186 de la rue du Canal.

Le général R. E. Lee, écrivant à la date du 12 janvier 1867, dit: "Grâce à son mécanisme si simple et à l'expérience qu'en ont faite mes filles, la machine à coudre favorite de ma famille est celle de Willcox & Gibbs."

MANIFESTATION DES CATHOLIQUES DE LA LOUISIANE.

On nous communique les pièces suivantes qui n'ont pas, croyons-nous, besoin de commentaires. Une pareille manifestation fait tout à la fois l'éloge de celui à qui elle s'adresse et de ceux qui en sont les promoteurs ou qui y participent:

A M. l'Abbé Perché, les Habitants de la Louisiane.

Les soussignés voulant donner à Mr. l'abbé Perché un faible témoignage de leur vive affection filiale et de leur reconnaissance, et connaissant le peu de souci qu'il a pris de sa position personnelle depuis trente années qu'il exerce son saint ministère dans ce pays, lui offrent respectueusement de l'aider à faire le bien suivant son grand cœur, dans la haute position que, bien heureusement, il est appelé à occuper pour le bonheur et la joie de tous, comme Coadjuteur et futur Archevêque.

Ils espèrent vaincre sa susceptibilité bien connue en ce qui touche les intérêts matériels qui le concernent et qui sont si peu de chose pour lui, et lui voir agréer cette offrande spontanée toute de cœur.

Patronage de la Manifestation.

Théo. Layton,	Edouard Bermudez,
M. B. Brady,	Hy. Peychaud,
D. F. Somelan,	C. Cavaroc,
Gén. T. Beauregard,	Jules Thibaud,
M. Musson,	C. E. Girardey,
Dr. Labatut,	Dr. Faget,
Armand Pitot,	Numa Augustin,
J. P. Daconeau,	[illegible]
John Moore,	[illegible]
Meilleur,	Gabriel de Feriet,
Fitzwilliams,	Joseph Ellison.

Trésoriers:

A. Robert, No 21 rue Royale.
McCloskey, No 85 rue St-Charles.

Première Liste de Souscription.

Les souscriptions sont reçues chez Mme Nelvil Soulé, Mme M. B. Brady, 200 rue de Bourgogne, et chez les trésoriers indiqués sur la Liste de Patronage.

[illegible: subscription list of names and amounts]

$1,380 [illegible]

$55.—Pour la modique somme de $55, on peut se procurer la fameuse machine à coudre de Grover & Baker. Elle exécute tous les ouvrages et est garantie pour cinq ans.—Agence, rue du Canal, 182.

Les vins français.—Le *Journal d'agriculture pratique* donne, sur l'exportation des vins, quelques détails intéressants que nous condensons.

Exportation des vins de France pour les six premiers mois des années:

1867 somme représentative	127,814,000 fr.	
1868	—	137,278,000 "
1869	—	171,207,000 "

Ces chiffres paraissent très éloquents au premier aspect, mais la cause la statistique a passé à côté du but. On voit bien l'augmentation, mais on ne sait pas si elle porte sur une plus grande quantité d'hectolitres exportés, ou si elle provient d'une augmentation dans les prix.

Le journal ajoute que l'accroissement de la demande de nos vins ne se fait pas seulement en Angleterre, mais encore en Belgique, en Allemagne, en Russie, dans les villes hanséatiques, et même aux Etats-Unis où, malgré la rigueur des tarifs, on constate une augmentation très sensible.

Cette fois les chiffres ne portent pas sur la somme d'argent, mais sur la quantité d'hectolitres.

Exportation à destination de l'Union américaine, vin de la Gironde:

1868, six premiers mois, 37,073 hectolitres.
1869, [illegible] 75,875 —

Autres crus:

1868, même période, [illegible] —
1869, [illegible] —

Ce qui établit une différence, à l'avantage de 1869, de plus de 81,000 hectolitres.

TEMPERATURE.—23 mars 1870, thermomètre de C. Duhamel, opticien, No 111 rue du Canal.

8 heures A. M.	....	68 degrés
12 "	....	72 "
3 " P. M.	....	72 "
6 "	....	70 "

CHRONIQUE LOCALE.

Affaire Cammack.—La cour s'est ouverte hier, à 10 heures du matin, sous la présidence du juge Abell. La liste des témoins, de part et d'autre, étant épuisée, les débats ont commencé immédiatement par le réquisitoire de l'avocat-général Belden. La salle est comble et, dans l'auditoire, on remarque les membres de la famille du prévenu et la femme et les enfants du défunt, tous vêtus de deuil et accompagnés de quelques dames leurs amies. Mme Nixon a une très digne tenue.

L'avocat-général fait une définition du meurtre et lit le statut d'après lequel l'offense est punissable de mort. Il explique aussi l'homicide, et la seule différence entre les deux crimes est que ce dernier est supposé avoir été accompli dans la chaleur de la passion; si l'on suppose que la passion n'y est pour rien, l'homicide est un meurtre.

Dans l'espèce, s'il y avait dans le cœur du prévenu à l'époque où Nixon fut tué, quelque rancune ou malveillance, alors le crime qu'il a commis est un meurtre. Le fait qu'il portait une arme est une présomption de culpabilité.

L'avocat général discute alors les circonstances du procès. Il décrit minutieusement la scène dans le club de Boston, l'entrée de Nixon et les remarques hostiles de Cammack. Cette conduite était une preuve de malveillance. Ces paroles, "ce coquin de John Nixon" n'indiquent pas autre chose.

Les gestes, le ton et tous les mouvements de Cammack avaient la même signification. D'après cela il n'aurait pu être justifié en provoquant une querelle avec M. Nixon, en supposant qu'il s'était armé et préparé de toute manière à une rencontre. La loi ne permet pas d'insulter un individu et de le tuer après quand il fait opposition. On ne pourrait croire qu'un homme du caractère de M. Nixon se soit laissé insulter sans faire quelques remontrances. La loi, dans ce cas, ne peut abriter l'agresseur quand il commet un homicide.

L'avocat-général lit des autorités suivant lesquelles le prisonnier ne peut échapper aux conséquences de son crime quand il a été la cause de la provocation. Si un ivrogne est provoqué à commettre un meurtre, il ne peut être condamné pour cette offense, parce qu'il n'a été qu'un instrument dans les mains de l'agresseur. Ici c'est M. Cammack qui a provoqué la querelle et si l'Etat prouve que cette querelle a été suscitée par un sentiment d'inimitié de la part de M. Cammack, le meurtre est prouvé.

Conséquemment, dit l'avocat-général, nous avons établi la provocation, et l'animosité de la part de M. Cammack. Suivons-les maintenant dans la rue. Il est indifférent de savoir si c'est M. Nixon qui a demandé à M. Cammack de sortir ou si la sortie a eu lieu sur la demande du dernier. Rien ne vous autorise à supposer que M. Nixon ait demandé à sortir dans des vues hostiles à M. Cammack. Tous deux étaient en présence d'hommes d'une haute position sociale, et M. Nixon ne fit que dire la vérité en remarquant que le lieu ne convenait pas au règlement de querelles particulières. Il est évident néanmoins que M. Cammack était le plus pressé, car c'est lui qui atteignit le premier le pavé de la rue. Si M. Nixon eut prévu qu'il allait s'engager dans un combat mortel, il n'aurait pas eu la placidité que tous les assistants ont remarquée dans ses traits. Il aurait pu chercher un honorable champ de bataille, mais certainement il n'aurait pas choisi la rue Carondelet.

Le témoignage de M. Theod. Vix est qu'il prévoyait une difficulté d'après les remarques qu'il avait entendues et courant à la fenêtre il vit M. Cammack faire feu presqu'aussitôt après avoir prononcé ces mots: "Retirez-vous" ou "allez-vous en."

Gannon, autre témoin, explique comment Cammack les prononça. "C'était en réponse à M. Nixon qui venait de dire: 'Je ne suis pas armé.' Il dit cela juste au moment où il voulait rentrer ou s'en aller parce qu'il n'était pas réellement armé. Si la déclaration de M. Cammack est vraie, comment se fait-il que M. Nixon ait été atteint au dos ou au côté? Comment pourriez-vous, en votre conscience, justifier cette conduite? Pourquoi M. Cammack s'est-il mis à l'abri de la scène où il avait exécuté le meurtre? N'est-ce pas un indice de culpabilité? Tel est, du moins, la présomption de la loi. Non seulement M. Cammack fit feu avec un calme et un sang-froid presque sans pareil, mais il vint encore dans le vestibule et regarda avec le même calme le mouvement de la victime qui faisait retraite. Alors, il fit retraite lui-même et ne reparut qu'au jour où nous avons...

L'avocat-général parle encore longtemps et reconnaît la haute position que l'accusé occupait et l'utilité de sa carrière. Mais, ajoute-t-il, il était réservé à sa vieillesse de développer la portion vicieuse et dangereuse de son caractère. Le meurtre ne peut être excusé par rien. Quelque pénibles que puissent être ses conséquences, quelque honorables qu'ils soient, autrement le principe des crimes resterait impuni.

M. Atocha répond à l'avocat-général, et s'efforce d'excuser son client.

Ne pouvant, faute de place, analyser le plaidoyer de M. Atocha, nous nous occuperons de celui de M. Semmes, plaidoyer qui peut être regardé comme l'improvisation la plus éloquente de ces débats.

M. Semmes a commencé à une heure et demie. Il avertit que le jury est d'une disposition d'esprit à ne pas se laisser impressionner par la clameur publique et les conseils étrangères, et à ne pas éliminer les témoignages. Il espère avec confiance que les considérations qui ont élevé la défense arrivera à un heureux résultat pour l'acquittement du prisonnier.

La défense se propose d'établir que non seulement il n'y avait pas d'animosité dans le cœur de l'accusé dans les circonstances où il se trouvait, mais que tout homme aurait été justifié en se faisant autant. Que chaque membre du jury se figure qu'il est dans la position où était le prévenu et qu'il dise s'il n'a pas été mû par des raisons convenables ou légitimes. Si porter une arme cachée est un crime ce n'est pas le crime pour lequel l'accusé est jugé. Je puis aller armé contrairement à la loi et cependant faire usage de mon arme dans un but légitime. Lors même que M. Cammack portait une arme, ce n'est pas une preuve qu'il la portait dans un but criminel. Ses affaires exigeaient qu'il fut armé et son but était licite; la manière de porter l'arme seulement était une violation des règlements de la loi, et cela n'a rien à faire avec le crime pour lequel il est jugé.

Il appelle l'attention du juri sur la déclaration de M. Cammack, vraie ou non. Il y avait plus de trois témoins, dit Mr. Semmes, et il voudrait évoquer le témoignage du défunt lui-même d'après ses actes et déclarations. Pour donner un exemple saisissant, il n'a qu'à renverser les faits. Supposons que Nixon eut tué Cammack, est-ce été un meurtre parce que Nixon avait invité Cammack à aller dans la rue? Et le meurtre est-il plus caractérisé parce qu'en conséquence de l'invitation il est arrivé que c'est Cammack qui a tué Nixon? L'accusé n'avait pas proposé d'aller dans la rue. Au contraire il avait dit plusieurs fois au défunt qu'il ne désirait pas lui parler.

M. Semmes lit ici plusieurs autorités sur le sujet de la défense légitime quand il y a crainte raisonnable de danger. Tout ce qu'il avait à faire, c'était de démontrer au juri que dans les circonstances où se trouvaient l'accusé et le défunt, ce dernier n'avait pas de raison pour présumer que Cammack n'était pas armé. M. Nixon, sans contredit, homme de courage et dans une meilleure situation que M. Cammack pour mettre un frein à ses sentiments, aurait dû dire: Monsieur, ce lieu-ci n'est pas convenable pour une querelle, et nous la viderons une autre fois." Mais, loin de là, il invita M. Cammack à sortir. M. Nixon a fait là une méprise pour laquelle le prévenu ne doit pas être responsable. On ne peut discon venir que ce dernier n'ait dit deux fois qu'il ne désirait avoir aucune explication avec le prévenu.

Personne ne regrette plus que l'accusé la nécessité qui l'a forcé d'ôter la vie à son semblable. Quelque chose a transpiré que personne n'a vu ni entendu, excepté l'accusé et le défunt. Vix n'a rien vu que la retraite. Cammack sachant ou croyant que Nixon savait qu'il était armé, présuma naturellement que Nixon ne l'eut pas frappé sans être prêt à soutenir le coup avec des armes.

Le défunt lui-même, dit M. Semmes, est un témoin. Si le témoignage de Gannon est vrai et que Nixon ait crié: "Je ne suis pas armé" alors il est manifeste qu'il y a eu un homme désarmé faisant retraite et que son adversaire ait pris sa vie. Si cela est vrai, c'est un assassinat. Et c'est un homme, un père, un grand-père, un officier, un citoyen âgé de 60 ans, qui est accusé d'un tel crime.

M. Semmes évoque l'esprit du mort. Je crois voir le fantôme de cet homme, se penchant sur vous et vous disant: Laissez aller cet homme, "ce n'est pas la peine" ainsi qu'on a témoigné qu'il avait dit. Il n'a pas été assassiné. Aucune victime d'un assassinat n'a refusé de révéler son assassin. En disant: "ce n'est pas la peine," le défunt n'a-t-il pas reconnu le fait que ce grand-père n'a fait que ce qui était nécessaire en cas d'attaque et que lui, Nixon, n'a pas été assassiné.

M. Semmes continuant, dit qu'il ne retiendra pas le juri avec une analyse étendue des témoignages. Il insiste particulièrement sur le témoignage de Gannon et fait allusion au fait assez étrange que ce témoin n'a paru pour déposer que plusieurs jours après l'événement, et quand la communauté tout entière était dans l'anxiété pour connaître les faits. Son témoignage sur la position des parties est contredit par celui de Vix qui représente Nixon comme se tenant debout et ne faisant pas retraite.

Prenant en considération toutes les circonstances de l'affaire, la responsabilité et le caractère paisible de mon client, caractère soutenu jusqu'à l'âge de 61 ans, pourriez-vous dire qu'il est l'assassin que le témoignage de Gannon ferait paraître.

M. Semmes termine par un appel touchant et éloquent aux membres du juri, faisant allusion à la présence des enfants de l'accusé qui tâchent de surprendre chaque expression de leur attitude, pour connaître le sort de leur père, pendant que les petits-enfants attendent au retour dans la maison où ils sont tout surpris de ne plus le voir. Au nom de la justice il les prie de le rendre à sa famille.

Nous avons analysé, d'une manière décousue, le plaidoyer de M. Semmes, sans même essayer de donner une idée de la beauté et de l'éloquence du langage.

Après la plaidoirie de M. Semmes, la séance a été suspendue.

A 7 heures et demie, le juge Abell reprend son siège. Les minutes sont lues et les jurés assis à leurs places. La famille de l'accusé et M. Nixon sont toujours présents.

L'Hon. Randell Hunt prend la parole et adresse au juri un appel éloquent en faveur du prévenu. Il fait valoir les témoignages à décharge et invoque des considérations de miséricorde et de famille. Son plaidoyer, extraordinairement pathétique, a duré une heure et demie.

L'avocat-général Belden a répliqué et a occupé l'attention de la Cour encore une heure et quart. Il a dit au jury que si la miséricorde avait ses droits, la justice avait aussi les siens et que la femme en pleurs et les enfants privés de père avaient des titres supérieurs à tous les autres.

Mme Nixon a paru profondément affectée des remarques de l'avocat-général, et la Cour et l'audience ne l'ont pas été moins.

A 8 heures et quart, le juge Abell a résumé les débats. Le juri s'est retiré à 9 heures, et a été mis sous clé à 11 heures, les membres n'ayant pu s'accorder pour rendre un verdict.

Vol.—Mardi soir, la maison non occupée de la rue St-Louis, No 149, entre les rues Rempart et Bourgogne, a été visitée par des voleurs qui y sont entrés au moyen de fausses clés. Ils ont enlevé une grande bouilloire de cuivre et quelques tuyaux de plomb. La maison est la propriété de la succession de M. J. M. Caballero et elle est sous la garde de MM. Avendano Frères.

Feu.—Hier matin, vers 1 heure, le feu a pris dans la cuisine attachée au café de la rue des Ursulines, No 28, appartenant à M. Duval et occupée par Vincent Marty. Les hommes de police et quelques citoyens se sont rendus maîtres des flammes, mais non avant la destruction de tout ce qu'il y avait dans la cuisine. La propriété est assurée pour $2,500.

Renvoyé.—L'officier de police Doney, du Quatrième Precinct, qui, avec l'officier Dumonville, avait été suspendu et renvoyé devant le bureau métropolitain par le capitaine Rey, le 17 du courant, pour ne pas avoir amené à la station un homme accusé d'avoir volé $200, a été hier destitué de sa place par le bureau. Doney, on se le rappelle, est l'agent qui s'est trouvé mystérieusement mêlé au grand vol exécuté il y a quelques semaines au détriment de la banque Consolidée.

Les officiers Boulion et Gower, qui avaient été renvoyés du service spécial, ont donné leur démission plutôt que d'accepter un service de patrouille et de ronde. Le premier était officier spécial depuis 24 ans et était regardé comme un des membres les plus habiles et les plus actifs de la police.

PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches Transmises à l'Abeille.

Nouvelles Européennes.

Londres, 23 mars—Le bill de l'Irlande a passé après un long débat, par 425 voix contre 12.

Madrid, 23.—La démission de l'amiral Topete a été acceptée.

Nouvelles de Washington.

Washington, 23—Recettes du Revenu interne de ce jour $382,000.

Washington, 23 mars—Sénat—La Législature territoriale du Nouveau-Mexique demande l'autorisation de lever deux régiments contre les Indiens.

Un bill dont l'objet est de civiliser les Indiens et de les préparer à la citoyenneté a passé.

La question de l'admission du général Ames a été discutée; Carpenter, du Wisconsin, a parlé contre l'admission.

Chambre.—L'orateur a présenté un message spécial du président Grant, au sujet du commerce américain. Le message déclare que c'est une honte nationale que ce pays soit forcé de payer de vingt à trente millions de dollars par an, pour transport des marchandises, quand cette somme devrait profiter à des américains aussi bien qu'aux autres nations. Il recommande ce sujet à l'attention immédiate du Congrès. Il croit qu'une subvention directe en argent créera moins d'abus qu'une subvention indirecte, et il recommande le passage des deux bills présentés par le comité ad hoc.

Le bill de l'Utah, contre la polygamie a passé aujourd'hui. La Chambre est en session ce soir.

Washington, 23—Le paveur, col. Smith, a été transféré du département de la Louisiane au département des Lacs.

Au Sénat, aujourd'hui, Sumner a présenté un mémoire du général Rosecrans qui dit que pendant qu'il était ministre au Mexique, il a étudié les immenses ressources de ce grand pays, et il désire aujourd'hui que le Congrès incorpore une compagnie ayant pour but de développer ces ressources, d'établir des lignes télégraphiques, etc. Référé au comité des affaires étrangères.

Nouvelles diverses.

New-York, 23. Les steamers City of London, Union et Rhein sont arrivés aujourd'hui.

Leavenworth, Kansas, 23 mars.—La compagnie de charbon a atteint aujourd'hui dans un sondage un lit inépuisable de charbon de belle qualité.

Fortress Monroe, 23.—Les pionniers mariés sont toujours en possession de la ferme Smith. Le shérif attend des renforts.

Raleigh, 23.—Le sénateur Scott a dit le nom du gouverneur Holden l'assurance que l'ordre régnait dans les comtés de Hawes, Duplin, Jones et Lenoir, et il a dénoncé les assertions du correspondant à Washington du *Herald* au sujet de troubles dans ces comtés comme des mensonges malicieux.

Richmond, 23 mars—La Législature aujourd'hui a élu Walter R. Staples, du comté de Montgomery, R. C. La Moncure, du comté Stafford, Joseph Christian, du comté de Middlesex, W. P. Joyne, de Petersburg, et Francis T. Anderson, du comté de Botetourt, juges de la Cour Suprême d'Appel de la Virginie.

L'affaire d'injonction de Cahoon contre Ellison a été partiellement entendue par le juge Underwood. Le gouverneur Wells a ouvert les débats. Dans le cours de la discussion le juge a exprimé l'opinion que l'acte donnant pouvoir est inconstitutionnel.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 23.—Baromètre 30.10. Vent fort N.-N.-Est. Arrivés: brick Lista Miller, 4 jours de Cardenas, sur lest, à Puig Freres; goélette Lizzie Lina, 4 jours de Ruatan, sur lest, à J. Machéca; goélette Lady Woodbury, 4 jours d'Utica, avec fruits à J. Machéca; brick espagnol Mayanesana, 5 jours de la Havane, à Puig Frères; brick espagnol Isabelita, 6 jours de Cienfuegos, sur lest.

Partis: Navire Koomar, barque Giovanni, Battista et Bassatto.

Nouvelles des rivières.

Louisville, 23.—La rivière baisse avec 9 pieds 3 pouces d'eau dans le canal.

Memphis, 23—Descendant: Wicks et Curtis, avec 1000 balles de coton.

Le fleuve baisse lentement. Le temps est beau et clair.

Cairo, 23—Descendant: Indiana, Thompson, Dean et Colorado.

Fleuve stationnaire. Temps clair; thermomètre 54.

Marchés Européens.

Liverpool, 23 mars, au soir—Coton 11 1/8. Orléans 11 1/8. Vendu 10,000 balles dont 1000 pour l'exportation et la spéculation.

Paris, 23—Bourse lourde à la clôture. Rentes 74.27.

Havre, 23.—Coton, calme à l'ouverture. Très ordinaire, sur place, 137. Bas mid, sur mer, 132 1/2.

Londres, 23 au soir—Consolidés 93 1/4. 5.20, lourds à 90 1/8. Sucre plus ferme sur la place, mais sans changement pour le prix.

Paris 23—Bourse ferme à la clôture. Rentes, 74-10.

Marchés Américains.

New-York, 23—Le coton a fermé lourdement et plus bas; middling uplands 22 1/2; ventes 1,200 balles.

New-York, 23 au soir—Escompte facile à 5 à 6; sterling 8 1/2. L'or a fermé à 112 1/2, fonds publics et fonds du Sud fermes.

New-York, 23 mars—Arrivés: Les steamers Victor et Cortes, de la Nouvelle-Orléans.

New-York, 23 mars—Laine calme. Texas 17. Californie 22 à 23. Peaux fermes.

New York, 23, au soir—5-20, 110.—10-40, 105 1/4. Louisiane 75 et 72. Levée 73 3/4 et 93 3/8.

Savannah, 23 mars.—Coton calme, 22 1/4, ventes 100 balles, recettes 672, exportation au cabotage 275, Grande-Bretagne, 2095. Stock 52,098.

Charleston, 23 mars.—Coton lourd, 22, ventes 150 balles, recettes 397, exportations de cabotage 136. Stock 19,056.

Norfolk, 23 mars—Coton faible, bas middling 20 1/2. Stock 7800 balles.

Memphis, 23 mars—Coton lourd, cote nominale 22 1/4. Recettes 405. Export 157.

Cincinnati, 23 mars—Farine lourde, extra $4 50 à $4 75. Maïs 74 à 76. Coton lourd à 21. Whiskey 93. Porc $26 75.

Louisville, 23 mars.—Coton lourd et plus bas à 21. Farine extra à $5 00. Maïs 93. Mess porc 26.

St. Louis, 23—Farine lourde; superfine $4 00 à 4 10. Maïs mêlé 77 à 78. Porc 26 25 à 26 50. Sucre 9 1/2 à 9 3/4. Mélasse 60 à 63.

(*Dépêche d'hier soir.*)

Washington, 23 mars—Slater—Johnson a présenté un bill incorporant la compagnie de l'Express du Sud. Référé au comité du commerce.

Le Sénat s'est mis en caucus sur le choix de ses officiers, et un comité a été nommé pour faire un rapport. Un changement d'officiers est probable.

Le secrétaire Boutwell a donné des explications au comité des voies et moyens sur la question du bill de consolidation.

Tours, France, 23 mars—Les amis du prince Bonaparte ont, dans leurs dépositions, déclaré avoir remarqué des signes de contusion sur sa joue après le combat, mais le docteur qui a examiné le prince immédiatement après l'affaire n'a vu aucune signes de ce genre. Cette contradiction dans les témoignages a causé une excitation considérable. Plusieurs témoins des deux côtés ont été réprimandés par la cour pour la chaleur avec laquelle ils s'exprimaient.

Pendant l'interrogatoire de Millière, Bonaparte s'est levé dans un moment d'excitation et a déclaré que Millière et Grousset avaient juré de le tuer. Cette assertion est niée par le témoin.

New-York, 23 mars, midi—Or 112 1/2. Coton plus bas en baisse. Middling 22 3/4.

M. Daru et le Concile.

Le *Times* de Londres publie en français des extraits de lettres écrites par M. Daru, ministre des affaires étrangères, à l'un des prélats français actuellement présent au concile œcuménique:

Paris, 18 janvier 1870.

...... J'ai vu avec regret quelques unes des choses qui se sont passées, et cependant je ne peux pas croire à de trop grandes imprudences de la part de la cour de Rome. On ne peut pas s'y aveugler assez pour supposer que le maintien de nos troupes serait possible le lendemain du jour où le dogme de l'infaillibilité serait prononcé. Nous voudrions les laisser à Rome que nous ne le pourrions pas. Il y aura un mouvement irrésistible de l'opinion en France auquel il ne sera pas possible de ne pas céder.

Certainement le saint-père le sait, le voit, le croit. Il se rendra, je l'espère, aux conseils plus modérés, des plus illustres membres de l'Eglise de France.

Recevez, etc. DARU.

Paris, 5 février 1870.

Je vous remercie, monsieur, des renseignements que vous voulez bien me donner. Je crains que le parti en majorité dans le concile ne veuille abuser de ses avantages, et qu'il n'aille avec emportement vers le but. Les passions religieuses sont encore plus difficiles à manier que les passions politiques.

J'oppose beaucoup la résistance que leur oppose la ferme attitude de la minorité des évêques; et je la seconde de tous mes efforts. J'ai envoyé à plusieurs reprises des instructions du gouvernement à M. de Banneville, qui me tient au courant de tout, et par sa bouche j'ai fait entendre la vérité au cardinal Antonelli. Il est bien évident que tout peut être remis en question par la conduite des prélats italiens, espagnols, missionnaires et vicaires apostoliques, qui semblent vivre dans un monde à part.

Il est bien évident que l'on peut nous rendre impossible le maintien de notre garnison à Rome, aussi bien que l'arrangement des affaires financières du Saint-Siège, dont j'étais bien disposé à m'occuper; que l'on peut infirmer gravement les engagements concordataires dont la Propagande ne paraît pas tenir le moindre compte, et briser le pacte qui nous unit. J'en ai prévenu le cardinal; je ne cesserai pas de lui représenter le danger de la position dans laquelle il se place, et il nous place; mais je ne suis pas sûr que ces représentations soient écoutées: on ne raisonne pas, on se laisse entraîner aux ardeurs du moment. Si la minorité peut gagner du temps, elle fera ce qu'il y a de mieux à faire dans ce moment.

Le parti révolutionnaire qui se remue depuis quelque temps nous donne ici un peu d'embarras.

Il conspire et semble vouloir agir prochainement. Combien on est aveugle à Rome, si l'on ne s'aperçoit pas qu'on lui donne des armes, que la est le danger; que briser la force conservatrice en face d'un tel péril est un acte insensé; que compromettre la religion par des Syllabus, c'est jouer le jeu de ceux qui l'attaquent audacieusement tous les jours à visage découvert, dans leurs journaux et dans leurs tentatives révolutionnaires. Je crains que les complots révolutionnaires ne réussissent pas, et que ces tentatives soient réprimées, mais c'est un symptôme de l'état des esprits, et l'on devrait en tenir quelque compte à Rome.

Recevez, etc. DARU.

Le *Temps*, qui reproduit ces lettres, les accompagne des réflexions suivantes:

Nous ignorons quel peut en être le degré d'authenticité et les contestations auxquelles a récemment donné lieu la lettre du même ministre à M. Werner de Mérode, commandent la réserve. Nous ne les reproduisons donc que pour ce qu'elles peuvent valoir. En les tenant pour exactes, on ne pourrait que s'étonner de voir que M. Daru semble y faire dépendre la question du maintien ou de la cessation de notre occupation romaine du parti qui sera pris par l'assemblée conciliaire, dans la double question du Syllabus et de l'infaillibilité. Sur un terrain pareil, le Vatican a beau jeu, et il ne lui est pas difficile de répondre. En regard de l'authenticité des deux lettres dont il s'agit portent à M. Daru, il faut citer une autre affirmation d'un caractère tout opposé et que nous trouvons dans une lettre de Rome adressée à l'*Ordre et la Liberté*, de Caen. S'il faut en croire une correspondance, l'archevêque d'Alger, M. Lavigerie, de retour du concile, aurait publiquement assuré que, pendant son séjour à Paris, il avait entretenu M. Emile Ollivier de la question de l'infaillibilité et que ce dernier lui aurait répondu que cette question était une affaire tout intérieure pour l'Eglise, qu'il ne verrait qu'elle se décidât avec plaisir dans un sens ou dans l'autre, mais qu'il ne cesserait pas de laisser le concile délibérer en paix. Qu'y a-t-il de vrai dans les paroles attribuées à M. Ollivier, et si elles ont été réellement prononcées, comment les concilier avec les déclarations que le *Times* dit avoir été faites par M. Daru?

Un Drame dans le Montana.

Au nombre des derniers territoires créés aux Etats-Unis, figure celui du Montana, organisé sous ce nom en 1864, et formé principalement de la portion nord-est du territoire d'Idaho, créé en 1863. C'est là que sont les sources du Missouri et de la branche septentrionale de la Columbia. Sa principale richesse est dans les mines, ainsi d'or, d'argent et de cuivre d'une grandeur prodigieuse. Mais depuis 1862 de riches placers d'or ont été successivement découverts et exploités. En 1867, ils avaient déjà produit plus de quarante millions de dollars, soit cent millions de francs.

Entre les rivières Hellgate et Deer Lodge, existe une région tellement riche, qu'on lui a donné le beau nom de "Région de l'Or" (*Gold Region*). C'est là, dans une colline nouvellement établie sous le nom de "Cantonnement Wright," que s'est rencontré un trouveur du premier placer,—que je ne pourrai pas qualifier de lecteurs.

Composée d'abord d'une vingtaine de hardis pionniers, cette colonie a tellement grandi depuis un an, que sa population dépasse aujourd'hui cinq cents âmes. Mais le Cantonnement Wright, fort éloigné des villes et des organisations municipales, est encore soumis à un gouvernement patriarcal, mitigé par l'application de la loi de Lynch.

Vers la fin du mois dernier, il y eut grande émotion. Un des derniers arrivés, un jeune homme non moins naïf que robuste et acharné au travail, et ce n'est pas peu dire, négligeant les précautions dont s'entouraient les possesseurs de poudre d'or, jusqu'au moment où ils avaient réalisé la valeur, avait laissé en évidence une lourde sacoche en forte toile, pleine de poudre d'or, soigneusement ficelée et marquée A. M. P. Ambroise Michel Patterson était le nom de ce mineur chanceux qui avait amassé un trésor en trois fois moins de temps que les plus heureux de ses compagnons. Il devait partir le lendemain pour la ville la plus voisine, où l'attendaient sa famille et une jeune fille destinée à devenir sa femme dès qu'il aurait réalisé une fortune suffisante.

La sacoche disparut. On peut se faire une idée du désespoir de son ex-propriétaire, de la consternation de ses voisins et de la promptitude avec laquelle on ouvrit une enquête sur cette disparition inexplicable. Les soupçons ne se portaient sur aucun des habitants de la loge en particulier, et il y avait plus de trois jours qu'aucun étranger ne s'était montré.

Un vieillard très respecté, nommé John Morgan, ordonna sans hésiter que l'on fouillât toutes les huttes et que l'on commençât par la sienne. Mais les mineurs, d'accord pour se soumettre à cette visite, se montrèrent non moins d'accord pour en exempter le vieillard, quelques efforts qu'il fit pour qu'on ne l'exceptât pas plus que les autres.

On avait déjà visité sept huttes inutilement, lorsque, presque sur le seuil de la huitième, on aperçut un bout de forte ficelle dont une extrémité portait des traces de cire à cacheter. Patterson, qui assistait naturellement à ces visites domiciliaires, reconnut sur-le-champ cette ficelle comme faisant partie de celle dont il s'était servi pour nouer sa sacoche de poudre d'or.

Les soupçons ainsi éveillés, on fouilla cette hutte avec plus de soin que les autres, et l'on finit par découvrir, dans une espèce de cadre qui servait de lit, et entre les peaux de bête qui servaient de matelas, un sac de conserves, un second sac de toile marqué A. M. P., que le volé déclara être le même que celui qui avait contenu sa fortune.

Feint on réel, l'étonnement de Joseph Bauer, l'habitant de la hutte, fut au moins égal à celui des assistants. Il affirma qu'il n'avait jamais vu ce sac, que ce n'était pas lui qui l'avait placé là; enfin, que la très petite quantité de poudre d'or qu'on trouva enfermée dans un sac de peau, provenait de son travail et non d'un vol.

Bauer, pâle, anglique Allemand, qui était pas aimé de ses compagnons, à cause de son avarice, ne trouva que des incrédules. On convoqua immédiatement tous les habitants de la loge. On mit les noms dans un chapeau, d'où l'on en tira onze. Puis, après l'autre. Morgan étant nommé chef des jurés improvisés, le jury se trouva constitué. On décida qu'il se réunirait sous un des arbres abattus qui embrageaient le campement, afin que l'exécution suivît de près la sentence.

Cédant aux supplications de Patterson, le chef du jury annonça à l'accusé Bauer que, s'il voulait rendre l'or qu'il avait volé, on se contenterait de l'expulser de la loge; mais que s'il refusait il y allait de sa vie.

Le malheureux affirma en sanglotant que, s'il avait pris cette poudre d'or, il n'hésiterait pas à la rendre; mais que, ne l'ayant jamais ni touchée, ni vue, il ne pouvait que se reposer sur son innocence.

La délibération ne fut pas longue, et le chapeau reçut les douze votes. Quand on le vida, on trouva onze cailloux noirs et un blanc. Stupéfaction générale. On fit qu'il y avait évidemment méprise, et qu'un des jurés avait déposé par inadvertance un caillou blanc au lieu d'un noir. Tous les spectateurs de cette scène furent du même avis et exigèrent que l'épreuve fut recommencée.

La seconde donna le même résultat que la première: onze cailloux noirs et un blanc. Il n'y avait plus rien à objecter, et le juge Lynch déclara l'accusé absous, mais non acquitté. Il ordonna en conséquence qu'il serait conduit sur-le-champ hors des limites de la loge du Trou-Profond, et que, s'il les repassait jamais, il serait immédiatement pendu.

L'homme absous emporta ce qui lui appartenait et quitta le campement.

Quatre jours plus tard, dans la mine qu'exploitait John Morgan, le chef du jury, il y eut un éboulement, et un lourd morceau de quartz lui tomba sur le crâne. Il était blessé à mort. On le transporta dans sa hutte, et quand il eut acquis la certitude qu'il n'en réchapperait pas, il fit appeler autour de son lit les habitants de la loge.

Lorsqu'ils furent venus, il déclara que c'était lui qui avait déposé le caillou blanc.....

—Pourquoi? pourquoi? demandèrent vingt voix à la fois.

—Parce que, répondit-il d'une voix presque éteinte, l'accusé était innocent.

—Comment le savez-vous?

Je le savais, parce que c'était moi qui avais volé la sacoche de poudre d'or. J'ai enfoui dans ce lit ce qu'elle contenait, certain d'avance que l'on ne fouillerait pas ma hutte. Puis, j'ai profité de l'absence de Bauer pour cacher le sac dans son lit, en laissant près de la porte, pour éveiller les soupçons, un bout de la ficelle qui le nouait. J'avais l'intention.....

On ne le laissa pas achever. Par un élan spontané, les onze jurés, furieux d'avoir voté la mort d'un innocent, se jetèrent sur le moribond, l'arrachèrent de son lit et allèrent le précipiter dans un précipice.

Patterson retrouva sa poudre d'or et sa fiancée. On doute que le territoire de Montana le revoie jamais.

La conservation des viandes.—Voici, d'après le *Times*, une nouvelle méthode employée pour la conservation de la viande:

"L'acide sulfurique est le principal agent employé, mais pour l'empêcher de communiquer un mauvais goût à la viande, on expose celle-ci à l'oxyde de carbone; les parties colorantes du sang et les tissus sont rendus ainsi capables de résister à l'action décomposante ou de réduction de l'acide.

On tue les animaux en leur faisant respirer de l'oxyde de carbone, c'est-à-dire par un procédé analogue à celui du chloroforme, on produit l'insensibilité et on saigne la bête.

Le corps est *toiletté* comme à l'ordinaire.

Dans un climat tempéré, on le laisse refroidir.

Dans un pays chaud on emploie un procédé artificiel de refroidissement.

On le place alors dans un lieu hermétiquement clos dans lequel on introduit, au moyen d'un soufflet, de l'oxyde de carbone mêlé de nitrogène. Après avoir exposé la viande pendant un certain temps à l'action de ces gaz, on la soumet à l'action d'une boîte contenant du charbon imbibé dans l'acide sulfurique. Ce mélange communique graduellement son acide à la viande.

La viande de mouton reste huit jours sous l'action de cette atmosphère; celle des porcs, dix jours, dix-huit à vingt jours celle de bœuf. Dans les pays chauds, avant d'emballer la viande, on fait circuler, pendant la préparation, un courant réfrigérant dans les chambres d'opération.

Les frais de cette méthode sont minimes.

Le plus grand établissement n'a besoin que d'un seul ouvrier pour manœuvrer le soufflet et la machine réfrigérante.

En Angleterre, les frais de préservation s'élèvent de 20 à 30 c. pour un mouton et à peu près à 1 fr. 20 pour un bœuf.

$55.—C'est le prix actuel de la célèbre machine à coudre de Grover & Baker. Elle est la plus répandue en Europe et en Amérique et les personnes qui la possèdent n'en font que des éloges.—S'adresser au No 182 de la rue du Canal.

Le spasme chez les enfants est le plus souvent le résultat des vers. Lorsque les enfants sont irascibles et ont le pouls irrégulier, quand tantôt ils mangent avec voracité tantôt [illegible] ... les Pastilles vermifuges de B. A. Fahnestock [illegible] ... il faut qu'il soit précédé des initiales B. A.

Loterie Royale de la Havane. [illegible] Tirage tous les dix-sept jours. [illegible] Taylor & Co., banquiers, 16 Wall street, New York.

Décédée hier matin, à 7 heures et demie, Dame Veuve JOSEPH SABATIER, âgée de [illegible] ans.

Les amis et connaissances de son fils, GUSTAVE SABATIER et des familles LAVIE, GIRMA, DEVERNA et MAZUREAU sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures et demie de l'après midi.

Le corps est exposé rue Royale No 186, entre Ste-Anne et Dumaine.

Décédé à Saint Pétersbourg, Russie, à l'âge de [illegible] ans, Mr. le Baron CONSTANTIN DE FEHLEISEN consul général du Grand Duché de Bade, Chevalier de divers Ordres, &c. &c.

LETTRE.

Nouvelle-Orléans, 17 Mars 1870.

MR. JOSEPH ELLISON,

Président de la Compagnie d'Assurance sur la Vie Equitable de la Louisiane:

Cher Monsieur,

Permettez moi de vous accuser réception du prompt règlement fait par votre Compagnie du montant de la police d'Assurance de feu Thomas Blois, décédé le 20 février 1870, lequel montant s'élève à la somme de dix mille piastres.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

L. W. BAQUIÉ, Agent.

20 mars—6t—PP

JACOB OTT, Entrepreneur et Constructeur, 184.......RUE DELORD.......184 (Place Tivoli.) TOUTE ESPECE DE TRAVAUX EXECUTES RAPIDEMENT. Il s'occupe lui-même des réparations générales de magasins et de résidences. Il fait et répare les cuves. Fait des devis pour constructions nouvelles. Les ordres laissés à l'atelier ou à la boîte 22 du Mechanics' Exchange, No 10 rue Union, entre St Charles et Carondelet, seront exécutés avec promptitude. 18 mars—1 m—PP

ENTREPOT DE TAPIS Au No 17 de la Rue de Chartres. A. BROUSSEAU & CO., IMPORTATEURS et marchands en gros et en détail, offrent, à bas prix, des TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES, Etoffes à rideaux, Articles de Tapissiers, Stores, Couvertures de Tables, Crin, Rideaux Dentelle, Corniches, etc. mars—PP

Boulangerie à vendre. La propriétaire d'une boulangerie, bien situé et bien achalandée, en pleine prospérité dans le Deuxième District, désirerait trouver à la vendre, pour cause de maladie. Ceux qui voudraient en faire l'acquisition peuvent s'adresser aux bureaux de l'Abeille, pour connaître le propriétaire. 22mars—3t

Propriété à Vendre. A VENDRE à l'amiable, pour cause de départ, une belle propriété, située rue d'Amour, entre Barthélemy et Mazant, consistant en un terrain ayant cinquante pieds de face à la rue d'Amour, sur 230 pieds de profondeur, avec une maison neuve ayant 45 pieds sur 22, et une autre de 22 pieds sur 14; aussi, une cuisine double de 22 pieds sur 10; deux grandes cuves, une de 2,000 gallons et l'autre de 1,000 gallons, un jardin avec arbres d'agréments et fruitiers. S'adresser sur les lieux. 24 mars—6t à monsieur FRANÇOIS.

Trouvé. Dimanche, 20 mars, s'est réfugiée au No 277 de la rue d'Orléans, coin Tonti, une chienne setter que le propriétaire est prié de venir réclamer en payant les frais. 23mars—3t

Récompense. PERDU, il y a environ deux semaines, une chienne setter, couleur café, tachée de blanc. La personne qui la ramènera au No 297 de la rue St-Philippe, entre les rues Derbigny et Roman, recevra une récompense. 23mars—2t

BRODERIES - - - LINGERIE. No 20.......RUE BOURBON.......No 20 MMES MAITRE & MONTARDIER viennent de recevoir directement de France un très joli assortiment de Broderies et de Lingerie pour dames et pour enfants, qu'elles vendront à des prix extraordinairement bas. Les dames sont invitées à venir les examiner; elles y trouveront leur avantage. 21mars—1m

AVIS. Excellente occasion pour cause de départ. L. ANGELLOZ, No 71 rue de Chartres, offre à vendre son établissement de PARFUMERIE à des conditions très avantageuses. La clientelle est bonne, et l'acquéreur peut prendre la suite en possession au 1er de mai ou au mois de juillet. Un petit capital suffit. 21mars—1m

Demande de Nourrice. On demande une nourrice saine, sans enfants, s'adresser au No 167 de la rue St Joseph, entre la rue St Charles et Carondelet. 23mars—3t

Demande. ON demande des AGENTS et des SOLLICITEURS responsables et actifs pour l'une des Compagnies d'Assurance de la vie, les plus connues, les mieux établies et faisant de belles affaires à la Nouvelle Orléans. La Compagnie leur donnera de bons gages. Pour plus de détails, s'adresser par Lock Box 1088, Bureau de Poste de la Nouvelle-Orléans. 23mars—3t,3t,3t

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE. SEIZIEME ETAT ANNUEL. CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires: Total des primes pour l'année expirée le 28 février 1870 ..... $441,415 94. Savoir: Primes d'incendie ..... $120,499 55; Primes de mer ..... 172,205 73; Primes de rivières ..... 148,710 66 — $441,415 94. Primes non expirées, primes remboursées, assurances et diminution sur primes ..... 105,141 41. Montant net des primes ..... $336,274 53. Pertes par l'incendie ..... $61,280 31; Pertes par mer ..... 38,804 76; Pertes par les rivières ..... 38,174 52. Taxes ..... $143,356 56; Dépenses, profits et pertes ..... 39,366 61; Intérêt du scrip non encore payé ..... 67,811 00; ..... 31,744 98 — $282,171 17. Bénéfice net ..... $76,103 36. L'Actif de la Compagnie est comme suit, aux plus bas prix du marché, au comptant: Placé en bons de la ville et autres bonds ..... $46,000 00; Actions de banque et autres actions ..... $1,011 00; Propriétés foncières ..... $5,550 00; Scrip de compagnies d'assurance ..... ; Effets à recevoir, sur hypothèque ..... 94,136 00; Effets à recevoir, sur garanties ..... 89,022 00; Primes en voie de recouvrement ..... 54,161 00; En caisse, sur place et en Europe ..... 62,308 00; ..... 156,417 00; ..... $510,080 00. Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie. CHAS. BRIGGS, Président. J. P. ROUX, Secrétaire. Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, ce 22 mars 1870. P. C. CUVELLIER, Notaire Public. [illegible] pour cent d'intérêt sur les certificats de scrip non encore payés, sera payé aux porteurs des dits certificats ou à leurs ayants cause, à partir de lundi 9 mai prochain. Les certificats non encore payés de [illegible] seront rachetés et payés aux porteurs ou à leurs ayants cause, à partir du lundi 9 mai prochain, date à partir de laquelle tout intérêt cessera. Il est déclaré un dividende de quarante pour cent sur le montant net des primes ayant droit de participer et il sera émis des certificats pour le dividende à dater du premier de juin prochain. Par ordre des Directeurs, CHAS. BRIGGS, Président. ANT. CARRIERE, Vice Président. J. P. ROUX, Secrétaire. DIRECTEURS: Charles Briggs, Ant. Carrière, Geo. A. Fosdick, J. Brugier, Chas. Lafitte, J. Anderson, Alfred Kearny, J. Frerichs, Geo. W. Dunbar, L. F. Stockmeyer, Geo. W. Hynson, Arch'd Montgomery, Henry J. Vose, F. Marquèze, Chas. Weisbaker, A. B. Montgomery, A. Lacoste, Frank Williams, Thomas Byrne, John Thornhill, Jno. S. Walton, George Foster, Andrew Stewart, L. B. Pothier, R. Piaggio, Rudolph Sieg, M. F. Given, W. C. Black, Geo. G. Garner, Thos. H. Hunt, Chs. Hamold, O. Carrière, S. S. Howard. 20 mars—4t

Compagnie de Navigation DE LA VALLÉE DU MISSISSIPPI, AU SUD ET A L'OUEST. Bureau: No. 118, rue Carondelet. NOUVELLE-ORLÉANS. Capital - - - - $1,000,000. Actions - - - - $100. [illegible] Les souscriptions pour le capital de la compagnie seront reçues... [illegible] THOMAS J. HOWELL, Agent à la Nlle Orléans. WILLIAM R. SPEAR, Agent à Vicksburg, Miss. A. D. WITHERSPOON, Agent à Memphis, Tenn. JNO. M. DAVIES, Agent Louisville, Ky. Juge J. S. HORNER, Agent à Helena, Arkansas. F. WILLIAM RAEDER, Agent à St Louis, Mo. 23 mars—7t

Propriétés à vendre et à louer. A Vendre. Une maison ayant quatre chambres, cuisine, etc. et située à Mandeville, au bord du lac, avec une écurie à bains, est offerte à vendre à un prix raisonnable. Pour d'informations, s'adresser rue Ste-Anne No [illegible]. Mme FAVRE.

A Louer. UNE BELLE MAISON située rue Toulouse, No 20, entre les rues Chartres et Levée et le haut comme résidence. Pour plus d'informations, s'adresser rue Royale, No 158, ou au marchand français, table No 60. 23mars—1m

Avis. On peut avoir, dans une famille où l'on parle le français et l'anglais et où il n'y a pas d'enfants, une ou deux grandes et belles chambres, bien aérées et convenablement meublées—avec ou sans la pension. S'adresser au No 201 de la rue Ste-Anne, coin Derbigny. 15mars—1m

Nouveautés de Printemps. Mme EMERY, 66.......RUE ROYALE.......66. A le plaisir d'informer les dames et le public qu'elle vient de recevoir directement de Paris, un magnifique choix de CHAPEAUX DE PAILLE et CRIN, pour dames et enfants. PLUMES, FLEURS et GARNITURES de PAILLE, CREPE DE CHINE, haute nouveauté, pour chapeaux. LINGERIE, ROBES et BONNETS de baptême, ainsi qu'un très joli choix de divers articles de LINGERIE. Le tout sera vendu à des prix EXCESSIVEMENT AVANTAGEUX. NOTA.—MME EMERY a joint à son Etablissement de Modes, un ATELIER DE COUTURE qui lui permet d'exécuter, dans le plus bref délai, les ordres qui lui sont confiés. 20 mars—1m dim merc. jeudi

Ouverture d'un Grand Stock de Marchandises sèches de printemps. VENANT DES ENCANS DE NEW-YORK. Grande réduction de prix du Stock en général, chez PEPIN & TURCOTTE, 158.......CANAL.......158. Maison Blanche, encoignure Baronne. NOUS recevons dans ce moment, un grand stock de marchandises sèches de printemps venant des encans de New-York et de la ville, que nous offrirons en vente à partir de lundi 21 février à des prix excessivement bas, telles que: Mousseline de très belle qualité de 20 à 30 cts, Grenadine et barège fantaisie, de 20 à 30 cts, Popeline rayée, de 20 à 40 cts, Grenadine soie et gaz de Chambery, Alpaca couleur à raies et unis, de 25 à 40 cts, Mousseline laine de 25 cts, Bombazines, Tamises, Etamines, Toile à draps pur fil de 10/4, 11/4, 12/4 de 90 c. à $1 25, Toile à chemises pur fil par 25 yardes de $5 à $15, Toile à caleçons à 30 cts, Bobinet à moustiquaires, à $3 75 la pièce, Mousseline à moustiquaires par 24 yardes $2 75, Toile jaune et grise pour habillements d'enfants, de [illegible], Serviettes damassées pur fil à $1 50 la douzaine, Batiste de fil imprimée à 25 cts, organdis et jaconats français, Désinées à carreaux et unies, glacés fil, Nansouk, tarlatanes, mousselines suisses, mousselines brodées, etc. Pointes en dentelles Lama, Chantilly, Cambrai, Pointes en vraie dentelle, à 50 cts au-dessous du prix coûtant, Peignoirs en nainsouk et en percale, à 50 cts au-dessous du prix coûtant, Robes de chambre en batiste fil et en nainsouk, à 50 cts au-dessous du prix coûtant, Nattes blanches et à carreaux rouges à tous prix, Stores pour portes et fenêtres de toutes grandeurs, Aussi, un grand stock de marchandises d'habitations à prix réduits. 27fév—Dim Mai—1m. PEPIN & TURCOTTE.

PARAIT CHAQUE SEMAINE. LES BONS ROMANS, Journal de tout le Monde, —ET LE— Meilleur marché de toutes les publications littéraires. Recueil des chefs-d'œuvre de la littérature contemporaine. Par les meilleurs écrivains du siècle, et illustrés par les meilleurs artistes. Prix de l'abonnement. Un an ..... $3 50; Trois mois ..... 90 cts; Six mois ..... 1 75; Un mois ..... 30; Le numéro ..... 10. On s'abonne chez P. TISNÉ, jr., Libraire, No 8 rue Royale, Seul agent pour la Louisiane. 20mars—2t,3t,3t PP

R. PIAGGIO, NÉGOCIANT COMMISSIONNAIRE, Au coin des rues Canal et Tchoupitoulas. SPECIALITE D'EPICES. Il offre à vendre du POIVRE de Singapour (En douane et droits payés), PIMENT (ALLSPICE), CANELLE, CLOUS DE GIROFLE, MUSCADE, GINGEMBRE. Et a constamment un grand assortiment de WHISKY BOURBON et WHISKY rectifié. 22 mars—1m

Avis aux Contribuables. LES soussignés se chargent du paiement de toutes les Taxes et Licences de ville avec un escompte libéral. MACMURDO & HAWLE, 20 mars—4t 16, rue Carondelet.

Avis au Public. HOTEL ST-CHARLES. A partir d'aujourd'hui, les familles et les personnes... [illegible] ... $10 par semaine. 20mars—1m PP. O. E. HALL.

FARINE.— 500 barils Plant's Extra; 100 Switzer's Best; 100 Sparta Favorite; 50 Meilleur commune. BACON: 50 barriques Prime Clear Sides; 50 Clear Rib; 25 Epaules. PORC: 50 barils Mess Prime Rumps. JAMBONS: 50 tierçons Magnolia; 30 Rawson & Dooris; GRAISSE: 100 Feuilles de choix; 200 kegs. BEURRE: 75 frequins Goshen, choix de choix; 50 De Ohio; 100 petits barils de Goshen. KEEP, RAYMOND & Co., 5 mars—3t. 75 et 77 rue Poydras.

Mme OLYMPE, 144.......RUE DU CANAL.......144. VIENT de recevoir de Paris un grand choix de CHAPEAUX DE PRINTEMPS pour dames et fillettes, costumes de soie, nouveautés, bijou et petits objets de fantaisie, &c. 22 mars

RIZ. RIZ. 100 BARILS de Riz à barils de choix pour... J. ELTRANCOURT, No 112 Vieille Levée. 22 mars—6t

INSTRUMENTS DE CHIRURGIE. AGENCE DE GEO. TIEMANN & CO. FREDERICKSON & HARTE, PHARMACIENS EN GROS ET EN DÉTAIL, Au No 139 de la rue du Canal, (Bâtisse Touro.) ONT constamment un choix d'Instruments de Chirurgie provenant de la célèbre maison de GEO. TIEMANN & CO. [illegible] FREDERICKSON & HARTE. 22 mars—6t PP.

Avis. MADAME VEUVE M. HABERT prévient ses pratiques et le public qu'elle continuera son commerce... [illegible] VVE M. HABERT, No 100 rue de Chartres. 22 mars—1t

INSTITUTION DE ST. JOSEPH POUR LES GARÇONS, Coin Remparts et Bienville, No. 53. CET établissement... [illegible] On a besoin d'un bon professeur d'anglais.

Nouveautés de Printemps. LEON GODCHAUX, 81 ET 83 RUE DU CANAL 81 ET 83, Nos 212, 215 et 217 de la rue de la Vieille-Levée. AYANT profité de la baisse de l'or pour faire des achats considérables, est à même d'offrir au public à des prix d'une modicité inconnue à la Nouvelle Orléans jusqu'à ce jour, les marchandises énumérées ci-après: CHEVIOTTES ECOSSAISES; ETOFFES MELANGÉES, nuances assorties; ETOFFES A CARREAUX, haute nouveauté; CASIMIRS BATISTE, de toutes nuances; ETOFFES NOUVELLES pour paletots et gilets; DRAPS ENTREMEMENTIERS; MERINOS en tous genres; VENITIENNES en tous genres; REPS; VETEMENTS D'ENFANTS, pour première communion; LINGE DE DESSOUS D'ÉTÉ; CHAPEAUX, PARAPLUIES, etc. Il est presque inutile de rappeler au public que DIX comptoirs de première classe sont constamment attachés à la manufacture de M. Léon Godchaux... NOTA. Les marchands [illegible] ... 19 mars—1m

LA MAISON DERBÈS, 57.......RUE ROYALE.......57. AYANT complété son assortiment d'articles de printemps, offre aux dames un choix varié en marchandises de MODES et NOUVEAUTÉS, consistant en CHAPEAUX pour dames et enfants, RUBANS de toutes largeurs et qualités, FLEURS, Couronnes, Parures pour mariées, TULLES soie, coton, uni et moucheté, de diverses largeurs, TARLATANES, Mousseline suisse et autres, DENTELLES, Valenciennes, cluny, blondes et guipures, GARNITURES, franges, galons et passementerie, GANTS et mitaines pour dames et enfants, BRODERIES sur toile, nainsouk, jaconas et mousseline, RIDEAUX et moustiquaires en bobinet, MOUCHOIRS brodés et unis en pure batiste. Fournitures pour Modistes. Toutes ces marchandises ayant été achetées à la baisse, seront vendues à un prix extrêmement réduits, pour les mettre à la portée de toutes les bourses. 20mars—1m

Avis au Public. MR. CUSACHS fait part au public qu'ayant reçu de nouveaux envois dans des conditions avantageuses, il est à même de faire une Forte réduction dans les prix DE L'Elixir Alimentaire DE DUCRO. Dorénavant le prix du flacon est fixé à $1 50, et par douzaine $15. Cette baisse de prix sera d'autant plus appréciée que l'ELIXIR est un spécifique dont l'administration doit être prolongée. Le nouveau prix le mettra à la portée de la majorité des malades... SPECIFIQUE contre les MALADIES DE POITRINE, est connu comme aliment reconstituant. 25mars—6t PP

AVIS De Dissolution de Maison de Commerce. FELIX RIEU, 41.......RUE DE CHARTRES.......41. Se retirant des affaires vendra aux prix coûtant et au-dessous, tout son stock de Nouveautés consistant en Dentelles, Valenciennes, Application, Cluny, Chantilly, Point de [illegible], Blonde, Mousseline, Blanc, et une infinité d'articles de fantaisie. Le tout importé directement de France, par lui. 9 mars—1m PP

FABRIQUE DE CANDI. Une des plus Grandes fabriques du Sud, EST EXPLOITÉE PAR NORMAN & REISS, 121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123. ILS Y FABRIQUENT CONSTAMMENT Du Candi en gros et en petits bâtons, Toute espèce de Candis à la crème, Toute espèce de candis nougats, Candis Star, Candi amer (Horehound), Candi Pressé, Candi dur, Popping Kisses américains, Pâte de Jujube, Toute espèce de Chocolats, Gomme, Bonbons fins; Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE. Toute espèce de GATEAUX unis et simples, GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai. Ils importent toutes sortes d'Articles ETRANGERS, tels que Boîtes de fantaisie, Cupidons de toutes grandeurs, Feuilles de pâte de gomme, Feuilles or et argent, Toute espèce de roses, Fleurs de tous genres, Cornes d'abondance, Sacs de fantaisie, Papier dentelle, etc. Qu'ils vendront au plus bas prix du marché.

BON TON CANDI. BOITES A SURPRISES. Toutes les boîtes sont remplies avec du Candi assorti et parfumé, et chaque boîte vous causera UNE SURPRISE. MONTRES EN OR ET EN ARGENT, CHAINES DE MONTRES, EPINGLETTES, POUR DAMES ET MESSIEURS, BOUTONS DE MANCHES, BOUTONS DOUBLES, BOUCLES D'OREILLES, ETC., ETC., ETC. Manufacturés par GEO. MILLER & SON, 612 Market st. Philadelphie. 500 DOUZAINES, venant d'arriver, et A vendre au détail à 25 cents, par NORMAN & REISS, Seuls Agents. Nos 121 et 123 de la rue Vieille Levée. 1oct—PP

SACRIFICE. LIQUIDATION POSITIVE, POUR CAUSE DE DÉPART. LE soussigné offre à des prix on ne peut pas plus réduits Son Stock de Marchandises Sèches... [illegible] L. ETERNOD, Coin Bourbon et Conti. 5mars—1m

MAGASIN D'HUILES A ECLAIRAGE, 69.......Rue St-Philippe.......69, Entre Royale et Bourbon. LE soussigné a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir à l'adresse ci-dessus un magasin où l'on trouvera constamment de l'huile à éclairage des meilleures marques et aux plus bas prix du marché. [illegible] VIRGINIA, [illegible] GASOLINE—Pour l'usage des lampes à gaz portatives. —AUSSI— Fourneaux à huile de kerosine connus sous le nom de "[illegible]", de différentes grandeurs, Lampes, Becs, Verres, Mèches, Abat-jour, etc. J. L. DUJARRIC.

Montres, Pendules et Bijoux AU MAGASIN DE E. A. TYLER, 115.......RUE DU CANAL.......115. Agent pour la vente de la célèbre montre Chas. E. JACOT. Montres des meilleures fabriques du monde. Pendules de maisons et de comptoirs. Toute espèce de Garnitures de montres, en or. Un grand assortiment de Diamants, Rubis, Emeraudes, Camées, Perles, Onyx, Améthystes, etc. Argenterie pour cadeaux de noces d'anniversaires et jours de fête. Un très grand assortiment de Plaqué de Roger Smith & Co. et d'autres maisons de premier ordre. Coutellerie de poche et de table anglaise et américaine. Articles de Fantaisie riches. Réparation de Montres et de Pendules. Manufacture et réparation de Bijoux. 1mars—1m PP

PARFUMERIE!! PARFUMERIE. GRAND RABAIS. POUR cause de santé et départ, je vendrai tout mon stock de parfumerie à des prix réduits... [illegible] J. ANGELLOZ, 71 rue de Chartres. 12 mars—1m

Galerie de Photographies et de beaux arts De W. W. Washburn, 113.......Rue du Canal.......113. PORTRAITS de toutes genres... [illegible] ...objet d'une attention particulière. 1mars—1m, PP

QUINCAILLERIE A BAS PRIX. HACHES—500 douzaines, assorties. HERSES—100 douzaines, assorties. PELLES ET PIOCHES—100 douzaines, assorties. CHARRUES, BALAIS, &c.—300 assorties. FERS A CHEVAUX ET A MULETS—500 barillets. CHAINES TRAITS, MARTEAUX, VIS, SOUFFLETS, PONTES, ATTELLES. COLS, BRIDES, &C. A bas prix. B. J. WEST, Aux Nos 119, 121, 123 et 125 de la rue des Magasins. Entre les rues Lafayette et Girod. 17 mars—7t

BANQUE DU PEUPLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. Au coin des rues St Pierre et Vieille-Levée. Nlle Orléans, 19 février 1870. LES Actionnaires de cette Banque ayant ratifié la résolution du Capital... [illegible] C. KERR, Caissier. 20 fév—30t 15ps

L'Ustensile de Cuisine le plus utile qui ait jamais été inventé.

LE GRIL AMÉRICAIN (Patenté le 21 Juillet 1868.) IL fonctionne d'après le principe naturel et grille la viande à la perfection... [illegible] RICE BROS. & CO., Agents au Sud... [illegible] 365

CHIEN TROUVÉ. S'est réfugié au No 114 rue Girard entre Champs Elysées et Marigny, un CHIEN... [illegible] peut réclamer en payant les frais.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 23 MARS—CLASSE [illegible] [illegible] HOWARD, SIMMONS & CO. [illegible] Rue St.-Charles... [illegible] H. PERALTA, ADAM GIFFEN, Commissaires. Méfiez-vous des fausses loteries.

GRAND ASSAUT D'ARMES, Donné par le ORLEANS FENCING CLUB. Au bénéfice de ses Professeurs MM. GILBERT ET OUSIAUX BOSTIERE. L'assaut aura lieu Dimanche, 27 Mars 1870, à Midi, DEUTSCHE COMPANY HALL, Coin des rues Bienville et Passage de la Bourse. Prix du Billet ..... $1.00. COMITÉ: Am. Fortier, A. P. Avegno, Jos. A. Hincks, Dr. Vignes, Louis Barnett, Lester Lambert, R. T. Bozeman. Il ne sera pas vendu de billets à la porte d'entrée... [illegible]

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE, BUREAUX: No. 120 de la rue Commune. CAPITAL PLACÉ EN EXCELLENTES GARANTIES ..... $000,000. CETTE COMPAGNIE assure contre les risques d'incendie, de mer et de rivières, aux prix les plus bas de prime, et paie les pertes à la Nouvelle-Orléans, New York, à Liverpool, à Londres, au Havre, à Paris ou à Brême, au gré des assurés. Assurances contre l'incendie, sur maisons en briques et les meubles qui s'y trouvent, de trois huit à un demi d'un pour cent par an; de maisons en bois, les magasins, les marchandises et autres risques en proportion. CHAS. BRIGGS, Président. ANT. CARRIERE, Vice-Président. J. P. ROUX, Secrétaire.

M. BOCHET, IMPORTATEUR D'ARTICLES FRANÇAIS TELS QUE: Rubans, Articles en paille Et Modes, SOIE, VELOURS, FLEURS, PLUMES, DENTELLES, BLONDES, GARNITURES, &c. 59, Rue Royale, au premier, 59. 2 mars—3m

ENTREPOT DE RIZ, A la Nouvelle-Orléans. A. MAUREAU, 43.......Rue Peters.......43, ENTRE LES RUES DOUANE ET BIENVILLE. TOUJOURS en magasin, un GRAND STOCK DE RIZ. Ordres promptement remplis. 19fév—1an

M. FEHRENBACH, IMPORTATEUR DE PIANOS PLEYEL, ERARD ET BORD, Au No 38 de la rue Baronne. [illegible] 12 mars—1m PP

BAUME PECTORAL AUX NAVETS INDIENS.

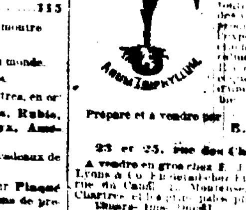

Le Baume [illegible] ... Préparé et à vendre par B. LAPLACE, Pharmacien, 23 et 25, rue des Champs-Elysées. A vendre en gros chez E. J. Hart & Co., Lyons & Co., [illegible] Chartres et chez tous les pharmaciens du [illegible]. 15mars—1m [illegible]

C. DUHAMEL OPTICIEN, AU No 111 DE LA RUE DU CANAL, Nouvelle-Orléans. (Etabli depuis 30 ans.) OFFRE TOUTE espèce de lunettes et de verres pour toutes les vues... [illegible] Instruments d'arpentage, Baromètres, Thermomètres, [illegible] ... Réparations de montres et de chronomètres... [illegible] Il fait et répare toute espèce d'instruments. Les personnes de la campagne qui désirent se procurer des lunettes peuvent les avoir en envoyant leurs vieux verres accompagnés de quelques explications. Elles devront spécifier si elles veulent des verres de cristal de roche. Dépôt de cuillères et fourchettes en plaqué. 3 nov—6m

Glycerole d'Amandes. CETTE précieuse préparation enlève les taches, les rousseurs, les hâles et coups de soleil; elle adoucit la peau et lui donne une teinte rosée. Il n'est pas un mélange graisseux, ni une pâte ou de blanc... [illegible] Prix 75 cents la bouteille. Préparée seulement par J. FREDERICKSON. [illegible] F. SCHUMACHER, Agent, Au coin des rues Camp et Commune. A vendre également par FREDERICKSON & HARTE, [illegible] OSCAR CZARNOWSKI, [illegible] Par J. LEFEBVRE, [illegible] Et par tous les pharmaciens de la ville.

A vendre, pour cause de départ, GROCERIES, [illegible]

ORIENT MUTUAL INSURANCE COMPANY DE NEW-YORK. CETTE Compagnie, créée au capital de ... [illegible] ...N. M. BENACHI, Agent.

CUVES —ET— Toute espèce de Travaux de Charpente. LE soussigné se charge de l'exécution toute espèce de Cuves... [illegible] J. H. BEHAN, [illegible] au coin des rues [illegible] ...la rue du Canal près Franklin.

COMMODES INODORES. Désinfection par le Charbon. A vendre, au bureau de la New Orleans Sanitary and Fertilizing Co... [illegible]

Banque d'Epargnes de la Nouvelle-Orléans, Incorporée le 13 mars 1855. AU No 157 DE LA RUE DU CANAL. OFFICIERS. L. F. Generes, Président. [illegible] Thos. Allen Clarke, [illegible] Charles J. Leeds, Vice Président. DIRECTEURS. Dr. W. Newton Mercer, L. F. Generes, David Urquhart, George Jonas, John G. Gaines, Thos. A. Adams, Carl Kohn, Thos. Allen Clarke, [illegible], Charles J. Leeds, Samuel Jamison. 21 mars—3 m PP